

# Quels types d'achats sont concernés par les marchés publics ?

Le Code des Marchés Publics en distingue 3 types :



## Les marchés publics de travaux

Exécution de travaux de bâtiment, de génie civil ou d'infrastructures, etc...



## Les marchés publics de fournitures

Achat de produits ou de matériels, crédit-bail, location, etc...



## Les marchés publics de services

Prestations de services matériels : nettoyage de locaux par ex ou immatériels : prestations intellectuelles tel que Maîtrise d'Oeuvre



# Quels types d'achats sont concernés par les marchés publics ?

## Comment y répondre ?

La réglementation impose un certain formalisme dans la réponse aux marchés publics (rendu d'ailleurs nécessaire afin d'en assurer la transparence et l'accès à toutes les entreprises).

Répondre aux marchés publics, c'est avant tout bien suivre les consignes édictées dans les pièces du dossier de consultation (DCE) remis par l'acheteur, notamment le règlement de consultation, et répondre à des prestations que l'entreprise sera capable d'exécuter.